

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☐ M. ☒ Mme

Nom : SIMÉANT

Prénoms : Florence

Profession ou qualité : Directrice d'École

Adresse : 290 rue des Écoles
03220 TRETEAU

Association : RPI CHAVROCHES - CINDRÉ - TRETEAU

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : SALLE POLYVALENTE

Du : 05/04/2025 à 19 heure(s) 00

et Du : à .. heure(s) ..

Au : 06/04/2025 à 02 heure(s) 00

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : LOTO DES ÉCOLES

Fait à : TRETEAU

Le : 05/03/2025

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 05-2025

Le Maire de TRETEAU

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme SIMÉANT Florence

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 05/04/2025 à 19 heure(s) 00

au : 06/04/2025 à 02 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : SALLE POLYVALENTE

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 05/03/2025

Le Maire,
Arnaud DELIGEAR



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie